

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-HUBERT – 57640

Séance ordinaire du vendredi 3 décembre 2010

Nombre de  
membres

*Afférents au Conseil  
Municipal*

11

*En exercice*

11

*Qui ont pris part à la  
délibération*

11

Date de la  
convocation :

26 novembre 2010

Date d'affichage :

26 novembre 2010

L'an deux mil dix, le trois décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis dans la salle des délibérations.

**Etaient présents** : SALLERIN Roland, PENSA Gisèle, DELLINGER Joël, HARAMBOURE Jean, BISVAL Alain, RIBERE Patrick, BURKMANN Jean, MAILLARD René et MULLER Laurence.

**Absent(s) excusé(s)** : Annette FLAHAUT qui a donné procuration à Gisèle PENSA. Madame Sylvie RICHARD qui a donné procuration à Monsieur Joël DELLINGER.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Alain BISVAL

**OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION : RECRUTEMENT D'UN AGENT COORDONATEUR ET RECENSEUR.**

Afin d'assurer la préparation, la réalisation de l'enquête de recensement, le suivi du travail, il y a lieu de nommer un coordonnateur.

Afin d'assurer le recensement, il convient de nommer un agent recenseur, lequel sera chargé de remettre aux administrés des questionnaires à remplir et de les collecter.

Monsieur le Maire fait savoir que Madame BOUVARD Christelle, secrétaire de Mairie va suivre la formation, réalisé par l'INSEE, afférente à cette prise de fonction. Aussi, il précise que Madame BOUVARD Christelle s'est proposée pour assurer également la fonction d'agent recenseur.

La rémunération forfaitaire proposée par l'Insee s'élève à 465 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de nommer Mme BOUVARD Christelle Coordonnateur,
- **DECIDE** de nommer Mme BOUVARD Christelle Agent Recenseur,
- **FIXE** sa rémunération brute à 1,71€ par habitant et 1,13 € par logement ;

**OBJET : CONVENTION ZONAGE ASSAINISSEMENT – Cabinet d'étude DIETLING.**

Dans le cadre de la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 relatifs aux eaux usées urbaines, les Communes ont pour obligation de mettre en place un zonage d'assainissement collectif ou non collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de zonage assainissement avec le Cabinet d'Etude DIETLING et tous les documents y afférents.

**OBJET : REVERSEMENT DE LA TVA PAR URM.**

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux secs à Villers et selon l'application des dispositions prévues par la circulaire interministérielle n° 70-10 du 25 février 1970 permettant le reversement au profit des collectivités territoriales ayant grevé les factures travaux d'électrification, la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'ouvrir les crédits suivants :

<b>OPERATION D'ORDRE POUR UN MONTANT DE 9727, 07 €</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2762-041	21534-041

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION PACTE POUR LE PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS A BEFEY**

VU le programme de réfection de la Route de Befey dont le coût prévisionnel est estimé à 85 898,40 € HT et 102 734,49 € TTC.

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DEMANDE** l'attribution d'une subvention de 14 562 € à imputer sur l'enveloppe PACTE de la Commune,
- **SOLLICITE** l'attribution d'un abondement de subvention PACTE à Monsieur MASSON Jean-Louis Conseiller Général et à la Commission d'Arrondissement,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.

**OBJET : ACHAT DE DEUX DEFIBRILLATEURS.**

Le Maire propose d'acquérir deux défibrillateurs qui seraient installés l'un à Befey et l'autre à Villers Bettnach. Cette acquisition fait l'objet d'une demande de subvention à la Député Madame ZIMMERMANN au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** la subvention proposée pour l'achat de 2 défibrillateurs,
- **AUTORISE** la Maire à commander le matériel et à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

**OBJET : REMBOURSEMENT CLEFS ATELIERS MUNICIPAUX PRIS EN CHARGE PAR MR LANIOT ROLAND.**

Monsieur le Maire expose que Mr LANIOT a payé sur ses fonds propres pour une somme de 20 € les clefs d'accès aux ateliers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux remboursements des clefs sur présentation des factures.

**Clôture de la séance à vingt-deux heures.**

**SALLERIN Roland**

**PENSA Gisèle**

**DELLINGER Joël**

**HARAMBOURE Jean**

**BISVAL Alain**

**BURKMANN Jean**

**FLAHAUT Annette**

**MAILLARD René**

**MULLER Laurence**

**RIBERE Patrick**

**RICHARD Sylvie**